



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-962

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Andréanne Tousignant, greffière adjointe à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que :

- 1- Lors de la séance ordinaire du 3 juin 2024, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 24-962** intitulé « Modifiant le plan d'urbanisme 04-626 ».
 - Le but du règlement est de modifier le plan d'urbanisme numéro 04-626 en modifiant le plan intitulé « Les grandes affectations du territoire et densités d'occupation » faisant partie intégrante du plan d'urbanisme numéro 04-626 de manière à créer une zone d'affectation du sol « Mixte » à même une partie de la zone d'affectation du sol « Résidentielle moyenne à forte densité » afin de permettre la conversion de l'immeuble sis au 20 B rue Thériault en un centre communautaire multifonctionnel.
- 2 La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 15 juillet 2024.
- 3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 16 juillet 2024


Andréanne Tousignant
Greffière adjointe